

LE SERVICE «AUTO-EN-VELAY»



Le service Auto-en-Velay est un service de location de neuf véhicules électriques mis à la disposition du public sur 7 communes de l'agglomération du Puy : Allègre, Arzac-en-Velay, Craponne-sur-Arzon (2 emplacements : MFS et Poste), La Chaise-Dieu, Lavoûte-sur-loire, Le Puy-en-Velay (2 emplacements : Place Libération et PEI) et Saint-Paulien.

Ces voitures partagées représentent un nouveau moyen de déplacement économique et respectueux de l'environnement accessible 24h/24 et 7j/7.

Ce service s'adresse à tout le monde, résidant de l'agglomération ou non, à condition de détenir un permis de conduire.

La location est proposée à la demi-journée (7€), à la journée (12€), 24h (16€) et 48h (30€), avec une caution de 250€. Ce tarif comprend l'assurance, la charge électrique et l'entretien. En plus de cela et pour accéder au service, un abonnement mensuel de 3€ est facturé en complément dès lors où l'utilisateur utilise le service au minimum une fois dans le mois.

Afin de pouvoir toucher le plus grand nombre de personnes, des tarifs préférentiels sont proposés aux étudiants, aux allocataires, pôle emploi, et aux bénéficiaires du RSA, de la CMUC ou de l'AME.

Pour louer un véhicule électrique pour la première fois, deux étapes sont nécessaires. Vous devez dans un premier temps vous rendre sur le site de l'agglomération du Puy-en-Velay, dans la rubrique mobilité et « Auto-en-Velay » afin de créer un compte. Afin de valider votre compte, vous devez fournir en ligne votre permis de conduire. Le délai de création et de validation du compte est de 48h ouvrés, délai après lequel un badge vous permettant de déverrouiller le véhicule vous sera envoyé à l'adresse indiquée. Dans un second temps, vous devez vous connecter sur votre compte afin de réserver votre période de location. Vous pourrez ensuite, le jour J, vous rendre dans la station d'autopartage choisie afin de récupérer le véhicule grâce au badge que vous aurez auparavant reçu.

Le service d'autopartage fonctionne en boucle : le véhicule que vous prenez doit être déposé au même endroit que là où vous l'avez prit.

LES AVANTAGES DU SERVICE AUTO-EN-VELAY

- Des voitures électriques entretenues.
- Une liberté de se déplacer 7 jours sur 7 avec la garantie de retrouver sa place de stationnement initiale.
- La possibilité de partager ses trajets et de réduire ses coûts.
- Des avantages environnementaux : Absence de bruit et limitation de rejet de polluants à l'usage.
- Seule la réservation a payer : L'assurance, l'électricité consommée ainsi que les kilomètres effectués sont intégrés.
- Un service client disponible 24h/24 et 7j/7 pour toutes interrogations, renseignements ou problème.

Pour plus d'informations concernant le service et son fonctionnement, rendez-vous sur le site de



l'agglomération du Puy, dans la rubrique mobilité.